



Bonjour,

- * Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport (DE JEPS) est un diplôme du Ministère chargé des Sports.
Dans le cadre qui intéresse les instructeurs de vol FI(A), c'est à dire le vol moteur, suite à l'intervention de la FFA et en coopération avec la DGAC, ce diplôme a été créé par arrêté du 23 juin 2014 (Consultable [ICI](#)).
Il est indispensable pour enseigner le vol à moteur contre rémunération au regard du code du sport. Vous trouverez [ICI](#) la note d'information de la Direction Technique Nationale de la FFA qui, entre autres choses, indique les formalités en vue d'obtenir le diplôme et la carte professionnelle d'éducateur sportif.
- * La Commission Formation de la FFA a rencontré la DSAC pour un échange sur des points réglementaires faisant l'objet de demandes d'éclaircissement de la part des instructeurs :
 - o **Instructeur FI de nuit** : Alors que dans le cadre FCL, il suffisait d'être qualifié VFR de nuit et FI pour devenir FI VFR de nuit, le Part FCL fait une différence entre le fait d'être qualifié en tant que pilote et le fait de pouvoir enseigner en tant que FI de nuit.
Si, en formation FI vous n'avez pas effectué cette formation, il est obligatoire de la faire en ATO formant des FI de nuit avant de pouvoir enseigner de nuit. Dans le cadre de l'ATO FFA et en coopération avec la DSAC, la fédération se penche sur ce problème crucial pour l'avenir du vol de nuit en aéroclubs
 - o **Renouvellement de qualification FI** : Les stages RSFI organisés par la FFA et que l'on peut qualifier de « traditionnels » sont destinés à des FI en état de proroger. Ce stage doit donc s'effectuer dans les 3 ans de la validité de la qualification.
Au-delà de la fin de validité, il s'agit d'un renouvellement. L'AMC alternative ALT MoC France d'Octobre 2014 prévoit de participer à un stage de remise à niveau d'instructeur en ATO formant des FI.
Suite à des discussions avec la DSAC, il faut savoir que pour des périodes de quelques semaines après la fin de validité, la DSAC/PN peut, à la demande du FI concerné, lui donner l'autorisation de suivre un RSFI hors ATO formant des FI.
- * La DSNA qui est l'opérateur des services de la navigation aérienne en France a entrepris un tour de France des SNA et convie les FI à participer à un forum VFR.
S'appuyant sur des événements dont nous n'avons pas connaissance et qui pourraient nous apporter beaucoup dans le cadre de la sécurité des vols, ce forum fait référence à un plan d'action Eurocontrol visant à diminuer les intrusions dans les espaces soumis à clairance, plan datant de quelques années et pointant les obligations des opérateurs mais également des structures de formation et des fédérations.

Force est de constater que le bilan des actions fédérales initiées depuis de nombreuses années au travers du SGS, du CBT, des manuels de formation, des publications fédérales, des séminaires de recyclage, des séminaires FI montrent notre totale implication dans ces domaines touchant la sécurité et il est important de bien le rappeler dans ces forums.

Lors de ces forums, à vous aussi de pointer ce qu'il reste à faire pour l'opérateur :

- mener la simplification de l'espace aérien,
- mettre à la disposition des pilotes un outil de préparation des vols intégré de type AZAR,
- proposer une phraséologie VFR spécifique hors des espaces soumis à clearance,
- mettre en œuvre un code transpondeur VFR unique pour les transpondeurs mode S,
- mettre en œuvre la procédure "Listening out" pour les codes transpondeurs,
- mettre en place un site internet dédié à la prévention des intrusions (Voir le site anglais www.airspacesafety.com),
- et pourquoi ne pas nous consulter (Comme le font les anglais encore en ce moment) sur une altitude de transition à 14 500 ft ?

Le processus de changements réglementaires initié par l'EASA et par Eurocontrol doit nous permettre d'améliorer la sécurité.

Nous travaillons inlassablement dans ce sens et la peur du gendarme diffusée parfois par les intervenants de la DSNA, contraire à nos objectifs de SGS, de sécurité des vols et de culture juste, n'a jamais eu d'effets positifs sur la sécurité.

✦ Vous trouverez [ICI](#) la dernière mise à jour d'André PARIS concernant les **prérogatives des FI**.

✦ **Examens théoriques PPL et LAPL dans nos clubs:** La DSAC teste en ce moment les fonctionnalités de son système OCEANE auprès d'un club de la région parisienne, première étape du processus attendu de généralisation du théorique directement dans les clubs.

✦ **La commission formation de la FFA a rencontré la DSAC** le 24 mars dans la perspective de l'AG de la FFA. Cette rencontre a donné lieu à des échanges très constructifs. Suite à ceux-ci, des informations ou précisions concernant la formation, les instructeurs et les examinateurs, seront diffusées dans la prochaine NL

✦ **Avez-vous pensé à l'assurance FI/FE FFA ?** En parfaite adéquation avec l'activité des FI et FE dans nos clubs, son prix est en baisse pour 2016 avec un montant IA + RC fixé à 100€. Informations et souscription [ICI](#).

Bonne lecture et bons vols,

La Commission Formation de la FFA.